

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT DISCUTE AVEC LES CANADIENS AU SUJET DES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et importante.

Étant donné que les taux d'intérêt en cours fixés par le gouvernement par l'intermédiaire de la Banque du Canada causent d'énormes problèmes aux Canadiens, notamment aux agriculteurs, aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux propriétaires de maison et locataires; étant donné que l'adoption d'une résolution qui préconisait des taux d'intérêt réduits et qu'appuyait le député de Terrebonne (M. Comtois) a été repoussée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) samedi dernier lors d'une réunion du conseil général de la section québécoise du parti libéral du Canada, je propose, appuyé par l'honorable député de Joliette (M. La Salle):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et le Cabinet tout entier passent un peu de temps avec les Canadiens et ce, un peu partout à travers le pays afin qu'ils constatent eux-mêmes à quel point leur politique des taux d'intérêt élevés est néfaste et dévastatrice.

Mme le Président: La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES CHEMINS DE FER

LA NÉCESSITÉ DE TRAINS DE BANLIEUE DANS LE SUD DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Il importe d'assurer dans les plus brefs délais un service ferroviaire interurbain dans le sud de la Colombie-Britannique. Cependant, la demande de 30 millions de dollars que vient de faire le CP afin de remettre en état la voie ferrée fait obstacle à cette initiative. Puisque la voie ferrée améliorée servira davantage au transport des marchandises qu'à celui des passagers, je propose, appuyé par le député de New Westminster-Coquitlam (M^{lle} Jewett):

Article 43 du Règlement

Que le ministre des Transports reproche au CP cette nouvelle tentative pour prendre les Canadiens en otage et qu'il ordonne, en outre, au CP à offrir le transport interurbain à un tarif qui ne dépasse pas celui que doit verser VIA en vertu des ordonnances de frais de la Commission canadienne des transports.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LA VALEUR LOCATIVE DES MAISONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, je voudrais proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Le projet de budget du ministre des Finances (M. MacEachen) est une plaisanterie cruelle aux dépens des Canadiens. C'est ce que montre à l'envi la proposition scandaleuse du ministre des Finances d'imposer les propriétaires sur la valeur locative de leur propre maison. Je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que le gouvernement retire immédiatement cette épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête des propriétaires canadiens.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LIBERTÉ DE PAROLE

L'APPLICATION DES NORMES AUX MINISTRES ET AUX FONCTIONNAIRES DE L'ÉTAT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, je demande à proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Ma motion concerne la plus fondamentale de nos libertés, la liberté de parole. Le gouvernement fédéral n'a pas les mêmes exigences envers les Joyal, les Bégin et les Kaplan qu'envers les Neil Fraser. Les membres du cabinet bénéficient d'une immunité spéciale, tandis que les fonctionnaires de l'État sont punis pour leur franc-parler. Je propose donc, avec l'appui du député de Central Nova (M. MacKay):

Que le gouvernement soit réprimandé pour avoir enfreint sa propre Charte des droits en privant Neil Fraser de la liberté la plus fondamentale tout en absolvant ses propres ministres et en les maintenant dans leurs fonctions.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.